

*Extrait du registre
des délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil dix-neuf, le lundi 21 octobre à 19 heures 30**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

Etaient présents : Mme Desquesne, M. Daligault, Mme Roelandt, MM. Mèche, Frappy, Mme Bouclier, M. Gascouin, Mme Bouillard, MM. Billard Patrick, Anckaert, Balais, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Cailly, Colin-Martin, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lenepveu, M. Maheu, Mme Morice, M. Pastor et Mme Rolland

Ont donné pouvoir : Mme Catherine à Mme Duquesne, Mme Collibeaux à M. Daligault et Mme Mourocq à Mme Desquesne

Excusés : /

Absents : Mme Blandeau, MM. Siquot et Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20191021-19_01735-DE
Date de télétransmission : 24/10/2019
Date de réception préfecture : 24/10/2019

<u>Nombre de délégués</u> :	N° 6 / 4-1-1
- en exercice : 33	Date de la convocation : 15 octobre 2019
- présents : 27	Date d'affichage de la convocation : 15 octobre 2019
- votants : 30	Date d'affichage de la délibération = date de réception en préfecture
<u>Secrétaire de séance</u> M. Anckaert	<u>Objet</u> : Création d'un poste d'attaché et suppression d'un poste d'attaché principal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste d'Attaché à temps complet.
- **AUTORISE de supprimer** le poste d'Attaché principal
- **AUTORISE** de modifier ainsi le tableau des emplois,
- **AUTORISE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 23 octobre 2019

Le Maire,
V. DESQUESNE

